



## Présentation aux fins de la consultation écrite

### Projet de règlement 197-5-2021

#### Règlement Modifié

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 197-2011

#### Nature de la modification :

- Ajout d'un nouveau PIIA

#### Description du secteur touché par la modification :

La modification touche la zone Hb-802 (à être créée par le règlement 194-59-2021) en cours d'adoption. Cette zone est située en bordure de la rue Saint-Joseph et au nord-ouest du lac Carré.



## **Description détaillée des modifications**

La modification consiste en l'ajout d'un nouveau PIIA, le PIIA 010 qui aura pour effet d'encadrer l'architecture, l'aménagement extérieur et le lotissement pour les habitations unifamiliales de structure contiguë.

Cet encadrement est effectué par le biais d'objectifs et de critères d'évaluation.

La modification vient également établir les documents requis pour l'étude de la demande.

### Article 1

Cet article a pour effet d'ajouter ce nouveau PIIA dans la liste des zones ou catégories visées par le règlement sur les PIIA.

### Article 2

Cet article a pour effet de créer la section 3.10 pour le PIIA 010. La section 3.10 contient : l'objectif général, la description des demandes assujetties, la liste des documents requis pour l'étude d'une demande et les objectifs et critères de ce règlement.

Voir le projet de règlement pour tous les détails.

Nous vous invitons à consulter la page suivante pour en savoir plus sur le rôle et la portée d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

<https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/reglementation/reglement-sur-les-plans-dimplantation-et-dintegration-architecturale/>

## **Approbation référendaire**

Le projet de règlement 197-5-2020 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

À la suite de la consultation publique, le conseil municipal procédera à l'adoption d'un règlement incluant, s'il y a lieu, des changements.